

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. PRÉAMBULE

1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente précisent les conditions applicables à l'organisation d'un Évènement par SARL GDE 28 SENTIER au travers de sa marque Reeve pour le compte du Client. L'Évènement donne lieu à la privatisation d'un Établissement Reeve et de prestations annexes.

1.2. La société GDE 28 SENTIER, propriétaire de la marque Reeve, est une société à responsabilités limitées au capital de 3 000 €, dont le siège social est situé 28, rue du Sentier à Paris (75002) et dont le numéro unique d'identification est le 823 148 424 RCS Paris, n° TVA FR78823148424, n° de téléphone : 01 87 66 87 65, courriel : contact@reeve.fr.

## 2. DÉFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales de Prestation de Services, les mots ou expressions commençant avec une majuscule auront la signification suivante :

**Évènement** : l'Évènement que Reeve/SARL GDE 28 SENTIER propose d'organiser pour le compte du Client et dont les caractéristiques, en particulier le choix de l'Établissement Reeve, la date, le nombre de participants ainsi que les prestations additionnelles, sont déterminées par le Client sur devis.

**Client** : toute personne physique ou morale ayant fait un acte d'achat sur le Site, ou par courrier électronique après signature du devis.

**Établissement Reeve** : toute structure gérée, commercialisée et/ou appartenant à Reeve/Sarl GDE 28 SENTIER.

## 3. OBJET

3.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par REEVE/GDE 28 SENTIER DLB et définissent les conditions dans lesquelles Reeve/SARL GDE 28 SENTIER organisera l'Évènement dans l'Établissement Reeve pour le compte du Client.

3.2. Le Client déclare être âgé d'au moins 18 ans, ne pas être sous tutelle ou curatelle et avoir l'entière capacité juridique d'effectuer une commande d'un Évènement ou être une société in bonis valablement immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

3.3. Le Client peut, préalablement à sa commande, prendre connaissance, sur le Site ou par courrier électronique, des caractéristiques principales de la ou des prestations qu'il envisage de commander, conformément à l'article L. 111-1 du code de la consommation.

3.4. Chaque commande d'un Évènement à signature du devis est régie par les Conditions Générales de Vente applicables à la date de ladite commande. En validant votre commande, vous certifiez avoir lu et accepter les présentes Conditions Générales de Vente et vous engagez à les respecter.

3.5. Ces Conditions Générales de Vente ont valeur contractuelle entre le Client et REEVE/SARL GDE 28 SENTIER. Par conséquent, toute réservation implique de la part du Client, l'adhésion pleine et entière et sans réserve aux présentes.

3.6. Les présentes conditions prévalent sur toutes les autres conditions d'achat. Toute clause contraire ou complémentaire non contractuelle ou qui n'aurait pas fait l'objet de Conditions Particulières ou d'un accord entre REEVE/SARL GDE 28 SENTIER et le Client, est réputée caduque et non écrite. Les Conditions Financières et/ou Particulières signées par le Client prévalent sur les présentes Conditions Générales de Vente, en cas de contradiction.

## 4. CONDITIONS DE RÉSERVATION

La confirmation de la réservation ne sera prise en compte qu'à la réception par REEVE/SARL GDE 28 SENTIER de l'Acceptation de la proposition signée et accompagnée d'un acompte de 50% du montant total de l'évènement TTC.

## 5. CONDITIONS D'ANNULATION PAR LE CLIENT

5.1. Toute annulation d'une réservation (par écrit uniquement), quelle qu'en soit la cause et même en cas de force majeure, en considération des frais engagés, entraînera à titre d'indemnité forfaitaire :

5.2. La facturation de 50% du montant total TTC de la prestation si l'annulation intervient après la signature du devis et entre 30 et 2 jours avant la date de celle-ci; ou la perte de cette somme si l'acompte a déjà été versé. La facturation du montant total TTC de la prestation si l'annulation intervient à moins de 2 jours avant la date prévue de la manifestation.

## 6. CONDITIONS D'ANNULATION PAR REEVE/SARL GDE 28 SENTIER

En cas d'annulation totale de la manifestation par REEVE/SARL GDE 28 SENTIER pour des raisons telles que : incident technique, incendie, sinistre ou tout évènement pouvant avoir le caractère de Force Majeure, l'intégralité des acomptes seront remboursés sans que Le Client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité.

## 7. CONDITIONS DE MODIFICATION DE LA DATE DE LA RÉSERVATION PAR LE CLIENT

Aucune modification de date de la réservation n'est consentie après signature du devis et de l'acompte versé.

## 8. DEVIS

Tout Évènement organisé par Reeve/Sarl GDE 28 SENTIER fera l'objet d'un devis prévoyant les prestations et, le cas échéant, les options choisies par le Client ainsi que le choix de l'Établissement Reeve, la date de l'Évènement, le nombre d'invités et le prix. Le devis est établi sur la base des déclarations effectuées par le Client qui certifie leur exactitude. Le devis est disponible à la fin de la commande avant tout paiement. Le devis émit est valable 15 jours calendaire.

## 9. CAUTION

9.1. Dans l'hypothèse de location sèche c'est-à-dire de location de l'établissement sans aucun service de restauration, un chèque de caution d'un montant de mille (1000) euros, devra être remis par le Client à REEVE/SARL GDE 28 SENTIER. Si le Contrat a pour objet une location sèche et l'utilisation de la Cuisine, un chèque de caution de deux mille (2000) euros devra être remis par le Client à REEVE/SARL GDE 28 SENTIER.

9.2. Dans ces deux hypothèses, le chèque de caution ne sera restitué qu'après qu'un état des lieux ait été dressé entre le Client et REEVE/SARL GDE 28 SENTIER et que cet état des lieux confirme l'absence de dégradation des lieux loués et/ou de la Cuisine.

9.3. Le Client répondra des dégradations ou des faits de ses invités et déclare en outre à ce titre être titulaire de toute police d'assurance nécessaire.

## 10. PRIX

10.1. Les prix des prestations facturés sont ceux du tarif en vigueur au jour de la commande après signature du devis.

10.2. Toute prestation supplémentaire demandée par le Client au cours de l'Évènement ou non prévue au devis fera l'objet d'une facturation complémentaire.

10.3. Reeve/Sarl GDE 28 SENTIER se réserve le droit de modifier ses tarifs au sein de l'Établissement à tout moment sans préavis.

10.4. Toute modification du taux de TVA par les autorités compétentes s'appliquera de plein droit et sans préavis sur les prix facturés.

## 11. RÈGLEMENTS

11.1. Les règlements s'effectuent en plusieurs acomptes. Un premier règlement de 50% est à régler le jour de la commande, à la signature du devis, pour confirmer la réservation. Un deuxième acompte de 50% du montant total du devis devra être versé 72 heures avant l'Évènement. Le solde éventuel sera versé le jour de l'évènement.

11.2. Aucun escompte n'est consenti pour un règlement anticipé.

11.3.. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues équivalent au triple du taux d'intérêt légal au moment de l'incident. En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ selon l'article D. 441-5 du code du commerce.

11.4. Les règlements peuvent être effectués sur le Site, par chèque, virement bancaire, espèce ou carte bancaire (en fonction des lieux pour ce dernier).

- En cas de paiements par chèque, celui-ci devra être libellé à l'ordre de :

**Sarl GDE 28 SENTIER et adressé au 28, rue du Sentier, 75002 Paris.**

- En cas de paiement par virement, celui-ci devra être effectué à :

Titulaire : SARL GDE 28 SENTIER – Domiciliation : CE ILE DE FRANCE PARIS TERNES  
RIB : 17515 90000 080190884 60 – IBAN : FR76 1751 5900 0008 0101 9088 460 – BIC : CEPAPRPP751

## 12. LES OBLIGATIONS DU CLIENT

12.1. Le nombre définitif du nombre des invités doit nous parvenir au moins 7 jours ouvrables avant la date de la manifestation. Toute augmentation ou diminution de ce nombre doit nous être communiquée par écrit. Ce chiffre sera pris en considération pour la facturation finale.

12.2. Le Client devra communiquer, au plus tard 10 jours ouvrables avant la manifestation, le choix d'un menu commun à tous les convives. Dans le cas contraire, REEVE/SARL GDE 28 SENTIER s'autorise à déterminer le menu en respectant l'intérêt du Client, ce dernier ne pouvant se prévaloir d'aucune indemnité. Toute commande supplémentaire au-delà de J-7 sera livrée sous réserve de disponibilité des produits.

Reeve

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 13. LES OBLIGATIONS DE REEVE/SARL GDE 28 SENTIER

Les vins et Champagnes sont proposés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des arrivages et des choix du sommelier, REEVE/SARL GDE 28 SENTIER s'engageant à maintenir une qualité égale à celle proposée dans le devis en cas de modification

## 14. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**14.1.** Le Client est seul responsable des dommages corporels et/ou matériels causés par lui et par les convives dans le cadre d'un Évènement.

**14.2.** Le Client s'engage à ne pas servir de l'alcool à des mineurs lors de son/ses Évènements. Lors d'un Évènement, la consommation d'alcool par des mineurs est interdite. La présence de mineurs à l'Évènement doit obligatoirement être accompagné de son ou ses représentants légaux.

**14.3.** Le Client s'engage à veiller au respect des règles de bienséance de l'Établissement Reeve par les participants à l'Évènement qu'il a organisé et à leur rappeler ces règles le cas échéant.

**14.4.** Le Client s'engage à restituer l'Établissement Reeve dans l'état où il lui a été mis à sa disposition. En cas de dégradation de l'Établissement Reeve par le Client, les frais de remise en état lui seront intégralement facturés en sus de l'encaissement immédiat de la caution.

**14.5.** La capacité d'accueil au sein des Établissement Reeve étant limité pour des raisons de sécurité, Reeve/SARL DLB se réserve le droit d'annuler sans préavis ledit Évènement s'il s'avère que le nombre d'invité présent lors de l'Évènement est plus important que la capacité maximale d'accueil.

**14.6.** Conformément au décret n° 92-478 du 29 mai 1992 et la loi du 1er janvier 2008, nous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les Établissements Reeve. Pour des raisons de sécurité, il est également interdit d'apporter des appareils de cuisson.

**14.7.** Il est rappelé qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité, et ce quelle que soit l'heure du jour et de la nuit.

**14.8.** Les nuisances sonores, la publicité et les systèmes de projection lumineuse, visibles et audibles de l'extérieur de REEVE/SARL GDE 28 SENTIER sont assujettis à des règles strictes. REEVE/SARL GDE 28 SENTIER se réserve le droit d'interdire au Client ou à ses fournisseurs l'installation ou l'utilisation d'équipements contrevenant à ces réglementations. En tout état de cause Le Client et ses prestataires devront se conformer aux indications du Responsable de la salle.

**14.9.** Tout matériel amené par le Client relatif à l'Évènement devra être récupéré au plus tard le lendemain de l'Évènement, date à partir de laquelle l'obligation de REEVE/SARL GDE 28 SENTIER de gardiennage desdits objets prend fin, toute responsabilité afférente à la garde desdits objets vous étant transférée.

**14.10.** Tout prestataire mandaté par Le Client doit signer et présenter à son arrivée une attestation de responsabilité liée à la régularité de l'embauche de son personnel.

**14.11.** Le non respect de ces règles est sous l'entière responsabilité du Client qui s'engage en cas d'une intervention de la police à régler les éventuelles pénalités et de façon générale, à garantir REEVE/SARL GDE 28 SENTIER des conséquences de toute poursuite engagée du fait du non respect du règlement à REEVE/SARL GDE 28 SENTIER.

**14.12.** Le non-respect de ces responsabilités pendant l'Évènement entrainera l'annulation immédiate de l'Évènement et sera redevable de l'intégralité de la prestation.

## 15. CLAUSE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

**15.1.** REEVE/SARL GDE 28 SENTIER ne peut être tenu pour responsable des effets, matériels et objets ne lui appartenant pas, qui sont entreposés dans ses locaux par le Client ou par des tiers et qui ne sont pas confiés à la surveillance de REEVE/SARL GDE 28 SENTIER. Il est précisé que REEVE/SARL GDE 28 SENTIER décline toute responsabilité quant au contenu, des articles que ce soit sacs, ou poches de vêtements déposés au vestiaire.

**15.2.** REEVE/SARL GDE 28 SENTIER ne sera en aucun cas responsable de tout dommage lié au non-respect par le Client des règles d'hygiène et de sécurité y compris celles afférentes à la nourriture apportée par le Client et/ou par le Traiteur mandaté par le Client. En tout état de cause, REEVE/SARL GDE 28 SENTIER dégage toute responsabilité en cas de reprise de nourriture par le Client, que celle-ci ait été préparée par REEVE/SARL GDE 28 SENTIER ou par le Client et/ou son traiteur mandaté.

**15.3.** Reeve/SARL GDE 28 SENTIER exclut toute responsabilité pour tout dommage ou vol à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte des Établissement Reeve.

**15.4.** Le Client peut souscrire, sur sa propre initiative, une assurance de responsabilité civile couvrant sa responsabilité pour les dommages aux personnes et/ou aux biens que le Client ou les convives sont susceptibles de causer au cours de l'Évènement.

## 16. DROITS À L'IMAGE

**16.1.** Lors de l'Évènement au sein de l'Établissement Reeve, le Client autorise expressément Reeve/SARL GDE 28 SENTIER, et tous ses ayants-droit à fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur toutes les antennes de Reeve/SARL GDE 28 SENTIER sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux et à diffuser son image avec, si besoin, le logo de Reeve.

**16.2.** En conséquence, le Client garantit Reeve/SARL GDE 28 SENTIER contre tout recours et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de son image qui serait susceptible de s'opposer à leur diffusion.

**16.3.** Le Client reconnaît d'ores et déjà être informé et accepter que la décision d'exploiter ou non son image sera laissée à la discrétion de Reeve/SARL GDE 28 SENTIER.

**16.4.** Reeve/SARL GDE 28 SENTIER ne prend à son égard et à ce titre aucun engagement d'exploitation en tout ou partie des images enregistrées.

**16.5.** Cette autorisation est accordée pour une durée de dix (10) ans à compter de la signature des présentes, renouvelable par accord mutuel des parties, formalisée par écrit, et restera valable en cas de changement de son état civil actuel.

**16.6.** Reeve/SARL GDE 28 SENTIER confirme que quel que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, la rémunération forfaitaire des prestations est fixée à ZÉRO (0) euros.

## 17. CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

**17.1.** Nous nous engageons à conserver le caractère confidentiel de toutes les informations contenues dans les documents transmis ainsi que celles que vous nous communiqueriez oralement pendant notre collaboration.

**17.2.** Les informations que vous nous communiquez sont utilisées aux seules fins de la commande. Nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les engagements visés par la présente, par nos employés, conseils, et partenaires.

**17.3.** Cet Accord de confidentialité est réciproque.

## 18. NON VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

## 19. RENONCIATION

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## 20. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

**20.1.** Les présentes Conditions sont soumises à la Loi française en ce qui concerne les règles de fond comme les règles de forme. Tout litige devra faire l'objet d'une tentative préalable de règlement amiable. En l'absence de règlement amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Paris.

**20.2.** En cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement.

## 21. RÉCLAMATIONS & CONTACTS

**21.1.** Aucune réclamation sur le déroulement de la manifestation ne sera recevable au-delà de 24 heures après l'Évènement.

**21.2.** Toute correspondance est à adresser à : Sarl GDE 28 SENTIER - 28, rue du Sentier, 75002 PARIS. Si vous avez besoin d'information complémentaire n'hésitez pas à nous contacter à : [contact@reeve.fr](mailto:contact@reeve.fr)

REEVE est une marque déposée appartenant à SARL GDE 28 SENTIER  
Société À Responsabilité Limitée au Capital de 3 000 € | Immatriculée 823 148 424 RCS Paris  
N° TVA intracommunautaire FR78 823 148 424 | Code APE 9329Z  
Siège social : 28 rue du Sentier, 75002 Paris  
[contact@reeve.fr](mailto:contact@reeve.fr) | 01 87 66 87 65 | [www.reeve.fr](http://www.reeve.fr)